

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Au cours de sa séance du 23 octobre, le Conseil a notamment :

Ressources humaines

- Approuvé l'engagement de Mme Chrystel GAGLIARDE-MABILLARD, à Charrat, en qualité de collaboratrice administrative auprès du Service des contributions à un taux d'activité à 100 %, avec entrée en fonction au 1^{er} février 2019

Constructions

- **Sarbach Pierre-Yves** : approuvé la modification du sous-sol et des balcons, parcelles 13467 et 13468, plan 109, Rue Proz Fontana 3-5, Les Epineys, zone habitat collectif B (R3), coord. 2571200/1104975
- **Co-Home SA** : approuvé l'installation d'un bloc de 8 enseignes non lumineuses, parcelle 9244, plan 214, Rue des Finettes 59, Bévignoux, zone Industrielle, coord. 25731135/1106204
- **Moya Immobilier SA** : approuvé la coloration d'un bâtiment d'habitation collectif, parcelle 677, plan 11, Rue d'Aoste 5, La Moya, zone centre dispersé B (CD), coord. 2572296/1106007

Enseignement et formation

- Approuvé l'acquisition d'un tableau interactif pour la salle informatique

Intégration

- Validé les statuts de l'Association de la Maison des Associations d'Octodure

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Filomena SACRAMENTO MENDOCA DE ANGELIS était au bénéfice pour *Les 3 Chemins de Fer*, sis à l'Avenue de la Gare 66, au 8 octobre 2018

Délivrance d'une autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré à la Jeune Chambre Internationale de Martigny une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour la soirée du samedi 17 novembre 2018 dans le cadre du projet "Entreprises Portes Ouvertes"
- Délivré au Badminton Club Martigny une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour le Tournoi d'Octodure des samedi 24 novembre et dimanche 25 novembre 2018 à la Salle du Midi
- Délivré au Groupe Mutuel Martigny une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour la soirée annuelle du vendredi 14 décembre 2018 au CERM
- Délivré à la Fondation Connectivia une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour les Juniors Days des samedi 23 mars et dimanche 24 mars 2019 au CERM
- Délivré à la Fanfare Edelweiss une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour le Festival des Musiques du Bas-Valais des vendredi 24 mai 2019 dans le quartier du Bourg, samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2019 au CERM